

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2026.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Antonin KOSZULINSKI, Stéphanie HOUSET, Sabine TAULEIGNE, Laurent PEMEANT, Corine ARSAC, Suzanne BROT, Damien COHEN, Magalie MAS, Jérémy FERNANDEZ, Isabelle WICKI, Jérémy POURCHAILLE, Fanély RISSOANS, Lucie DEPETRIS, Alain MONTEUX, Cécile DESSUS, Valérie GARCIA, Michel BERNE, Anna ROMAJOT, Guy LE DROGO, Marie-Renée AVON, Dorian DANTIN, Marie-José BAYOUD-TORRES, Claude ILLY, Sandrine AUGIER, Manuel HERRERO, Daniel GROUSSON.

POUVOIRS : Lilian CHAMBONNET à Jérémy FERNANDEZ, Patrick GROUPIERRE à Isabelle WICKI, Eric DERMENT à Lucie DEPETRIS, Jean-Michel BOCHATON à Marie-José BAYOUD-TORRES, Thomas ROYER à Cécile DESSUS.

ABSENTS : Sylvie DELOCHE

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CONSTITUER LE COLLEGE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026.

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Vu les deux listes déposées par les Conseillers municipaux dans les délais impartis;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Portes-lès-Valence sera le suivant :

33 conseillers municipaux, délégués de droit.

9 suppléants à élire.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame Valérie GARCIA.

Composition du bureau électoral :

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection des délégués et des suppléants :

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral, **il est procédé au vote.**

Résultats du scrutin

Nom de la liste	Nombre de sièges obtenus pour les délégués	Nombre de sièges obtenus pour les délégués supplémentaires	Nombres de sièges obtenus pour les suppléants
Agir et mieux vivre 2026			8
Portes Citoyenne et Solidaire			1
Etre à vos Côtés			0

Fait et délibéré en mairie.

Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink]